



Droits d'un étranger face au décès de son enfant en France

Par **Emma binde**, le 17/02/2025 à 10:41

Bonjour je suis française mariée à l'étranger (notre dossier est en cours de transcription) j'ai accouché en France seul

mon enfant est décédé

le visa du père est refusé depuis Abidjan quelles sont mes droits à ce jour ?

Par **Isadore**, le 17/02/2025 à 12:04

Bonjour,

Toutes nos condoléances dans ces moments terribles.

Que souhaiteriez-vous savoir exactement ? Si c'est au sujet de la possibilité pour le père de venir en France, le décès de votre enfant ne lui donne pas droit à un titre de séjour ou un visa.

Le décès de votre enfant peut vous valoir à vous personnellement des droits dans plusieurs domaines différents : congé de deuil parental, héritage, une aide de la CAF...

<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/ma-situation/accident-de-vie/mon-enfant-est-decede>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2278>